



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019
19 ET 20 DECEMBRE 2019

2019/E4/113

Question orale déposée au nom du Groupe « Per l'Avvene »

OBJET : Gestion des déchets.

Monsieur le Président,

La crise systémique des déchets nous oblige à vous interroger à nouveau sur les propositions qui sont les nôtres mais aussi, sur celles qui font consensus à savoir l'optimisation du tri.

1. Voilà plus de 18 mois que notre groupe avait déposé une motion proposant une série de pistes cumulatives, sur le tri comme sur le traitement, allant même jusqu'à proposer une étude sur la valorisation énergétique, qui permettrait de nous exposer les évolutions techniques et les dimensionnements nouveaux, en mesure de correspondre à nos besoins. Votre NON fut catégorique. S'il est pour nous évident de mettre un terme au « tout enfouissement » comme seul mode de gestion des déchets, cette affirmation n'a de sens que si elle est assortie d'un projet alternatif prenant aussi bien en compte la démarche vertueuse du tri à la source et de la responsabilisation des consommateurs, qu'un dispositif de traitement viable et pérenne. Vous opposez-vous toujours au lancement de cette étude ?
2. Le non-choix qui est le vôtre quant aux modalités de traitement, si ce n'est le virage sémantique visant à mettre en avant le stockage pour ne plus dire enfouissement, laisse la Corse dans une situation inédite et intenable. Eu égard aux compétences élargies qui ont été dévolues à la Collectivité par le législateur dans ce domaine, il est de votre responsabilité d'agir et de trancher. Puisque vous ne le faites pas, nous vous proposons de laisser les Corses le faire via un referendum local en leur soumettant 3 choix possibles :

l'enfouissement, le transfert sur le continent ou la valorisation énergétique. Souscrivez-vous sur le principe à cette consultation populaire ?

3. Notre motion comprenait par ailleurs des points liés à l'optimisation de la collecte, notamment la perspective de faire respecter aux grandes surfaces insulaires l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site, pour trier à la source au plus près, dès les supermarchés. Prévoyez-vous de mettre en œuvre cette disposition ?

4. Enfin, les perspectives de tri énoncées dans votre plan de 2016 ne seront pas atteintes, 60% en 2021. La seule façon d'y parvenir ou d'y tendre eut été de dégager des moyens financiers et humains d'envergure. Le porte à porte, tant mis en avant, a un coût très important. Pire, aujourd'hui, on vous voit rejeter la faute sur le SYVADEC qui ne fait qu'appliquer les orientations de la Collectivité, et surtout sur les intercommunalités chargées de la collecte et cadre de référence des informations sur le tri. Comptez-vous enfin accompagner, financièrement et techniquement, les intercommunalités dans l'optimisation de la collecte des déchets ? Notamment en procédant à la signature des fameuses conventions que vous n'avez pour l'heure pas voulu signer ?

Merci d'avance pour vos réponses que nous espérons concrètes et précises.